



Faute inexcusable de l'employeur

Par **tyunny**, le **20/09/2008** à **07:36**

Bjr maitre,

J'ai signé un contract cdi de chauffeur de transport en commun et carrossier 30h/semaine coef 140v à 9.83€ .mon employeur à toucher une prime de l'anpe et de l'agefiph puisque je suis reconnu travailleur handicapé par la (cotorep)et je touche une rente de la (cpam)

j'ai étai licencié pour inaptitude en carrosserie,mon ex employeur ma fait une proposition de reclassement à 17h/semaine coef 130v 8.71€ que j'ai refusé. il ma pousser à la faute en m'insultant et me provoquant il aurai pu me reclasser à 30h/semaine en temps que chauffeur et au même taux horaire puisque j suis apte chauffeur.il a pas cherché a me reclasser une seule fois alors qu'il avait de la place pur moi pour faire des voyages touristique ou autre. Je les mi au prud'homme pour licenciment abussif et pour faute inexcusable j'y est laissé ma santé dans sont garage hors norme .

Pourriez vous me dire comment va se terminé cette affaire le temps que cela va prendre ?